

Saviez-vous que... dans ses demandes, le gouvernement veut revoir à la baisse le taux de l'assurance invalidité ? Actuellement, lorsque vous vous absentez pour maladie, vous recevez 80 % de votre salaire brut.

Le gouvernement prétend que « la diminution du taux d'assurance-salaire [...] n'a pas pour objectif de restreindre le droit des personnes salariées à ces régimes. Les réductions proposées doivent permettre de maintenir un niveau de revenu acceptable pour les personnes salariées en invalidité tout en tenant compte de la capacité de payer de l'État. »

**Croyez-vous que le gouvernement prend une bonne décision ?**

**L'APTS ne croit pas.**

Si le gouvernement veut améliorer la présence au travail des personnes qui tiennent déjà le réseau de la santé à bout de bras, l'APTS pense que le gouvernement devrait plutôt s'attaquer aux surcharges de travail.

De plus, l'APTS juge que le gouvernement devrait accorder plus d'importance à la conciliation vie personnelle et travail et à de meilleurs aménagements de temps de travail afin de d'éviter l'essoufflement.

Bref, l'APTS soutient que le gouvernement devrait prévenir les absences plutôt que de les punir. Il faut s'attarder aux causes du problème plutôt qu'aux seuls symptômes.

En donnant de meilleures conditions de travail et en réduisant les charges de travail, le gouvernement s'assurerait une diminution de l'essoufflement professionnel et il atteindrait ainsi son ultime objectif : une baisse des coûts reliés à l'assurance invalidité. En prime, il s'assurerait d'une augmentation du taux de présence.

Si vous êtes du même avis que l'APTS, venez en grand nombre aux activités de mobilisation organisées afin de montrer au gouvernement que vous appuyez votre équipe de négociation.

**Nous vous attendons en grand nombre à midi  
à la manifestation du 20 mars à Montréal,  
Place du Canada, angle Peel et René-Lévesque Ouest.**